



Le Conseil communal a récemment félicité les personnes promues en 2010 au sein du Corps de police

Assermentations à la Ville

Le Conseil communal in corpore a récemment conduit la cérémonie d'assermentation du personnel de la Ville. Il a pris acte du serment de 12 personnes engagées au Corps de police, au Service des parcs et promenades, au Service d'incendie et de secours (SIS) et également à la Protection civile. Durant la cérémonie, l'exécutif a également félicité les personnes promues en 2010 au sein du Corps de police.

Douze membres du personnel communal ont prêté serment en présence de l'exécutif et du chancelier de la Ville. Quinze membres du Corps de police de la Ville ont également été promus au début de cette année. Ils ont reçu les félicitations de Pascal Sandoz, directeur de la sécurité. Quelques morceaux joués par le « Quatuor Odyssée » sont venus agrémente la cérémonie.

Contact avec la population

Daniel Leuba, promu au grade de caporal au sein du Corps de police et Angelica Avella, membre de la police de secteur, fraîchement assermentée, répondent à quelques questions.

En quoi consistent vos rôles respectifs ?

D.L. : Je remplis plusieurs tâches. La surveillance du trafic constitue la plus grande partie de mon travail.



Thierry Guillod, employé au Service des parcs et promenades, a prêté serment devant la présidente de la Ville.

A.A. : Je fais partie de la police de proximité. Mon rôle consiste à aller vers les gens s'ils rencontrent des problèmes. Je me dois de trouver des solutions de manière à répondre au mieux à leurs besoins. Les gens sont souvent surpris que l'on vienne vers eux. Ils ont une autre image de la police.

Pourquoi avoir choisi le métier de policier ?

D.L. : Initialement, il fallait endosser trois rôles différents : policier,

pompiers et ambulancier. Cette diversité m'a beaucoup plu. Ce que j'apprécie le plus dans mon travail, c'est le contact avec les gens. J'adore discuter avec eux.

A.A. : Ce qui me plaît dans ce métier, c'est la manière d'être et également le contact avec les gens.

Que pensez-vous apporter à la population neuchâteloise ?

D.L. : Je pense que la police apporte de l'aide, des conseils et parfois des réprimandes aux citoyens.

A.A. : J'apporte mon aide à la population de manière à ce qu'elle trouve des solutions à d'éventuels problèmes. (ak)



Millésime 2010

Assermentés

Pour le Corps de police : Angelica Avella, Séverine Sandoz, Christophe Gaschen, Stéphane Probst et Patrice Staehli. Pour les Parcs et promenades : Thierry Guillod. Pour le SIS : Ana Fernandes, Biagio Baratta, Claude-Alain Jacot, Damien Bersier et Julien Mosimann. Pour la Protection civile : Denis Benassi.

Promotions

A la distinction d'appointé : Chantal Corminbœuf, Brigitte Raess, Fred Vils et Claude Voisin. Au grade de caporal : Philippe Monnier, Daniel Leuba, Jacky Gérard, Silvia Favre et Lucie Gomez. Au grade de sergent : Christian Rapillard. Au grade de sergent-major : Denis Maraldi et Emmanuel Testaz. Au grade d'adjudant : Bernard Chassot et Pierre Hobi. Au grade de lieutenant : Yves Sauvain.



Le Conseil communal abandonne son projet d'immeuble d'habitation à la rue Edmond-de-Reynier

Densification du Vieux-Châtel

Le 29 juin 2009, le Conseil général autorisait le Conseil communal à octroyer un droit de superficie sur des terrains situés à la rue Edmond-de-Reynier dans le but de construire un immeuble d'habitation comprenant 34 appartements ainsi qu'un parking. Suite à de nombreuses complications, il apparaît que le projet initial ne pourra pas être réalisé sans d'importantes modifications. Dans ce contexte, le Conseil communal abandonne le projet dans sa forme actuelle tout en réaffirmant sa volonté de voir se construire des logements sur les surfaces en question.

L'exécutif souhaite toujours densifier le secteur tout en redéfinissant des objectifs en termes de programme, de développement durable et de protection du patrimoine. Dans cette optique, il réunira les acteurs concernés pour rechercher un consensus. Les habitants ont d'ailleurs déjà été informés directement de ces nouvelles orientations lors d'une séance publique.

Faisabilité du projet

La réalisation du projet initial dépendait notamment de l'acquisition d'une parcelle privée. L'opération n'ayant pas pu se concrétiser, le projet

ne pourra pas se réaliser en l'état actuel de la situation. Les relations de copropriété concernant une parcelle voisine utilisée pour la desserte des terrains entravent également la poursuite des réflexions concernant les aménagements de la partie sud. Dans ces conditions, le projet initial ne peut être réalisé sans d'importantes modifications. L'arrêt du Conseil général du 29 juin peut dès lors être considéré comme caduc.

Collaboration avec l'Université

La Direction de l'environnement a décidé d'entamer une collaboration avec l'Université de Neuchâtel, dans le

cadre du module « Environnement urbain 2009-2010 » de la formation continue en écologie et sciences de l'environnement. Les étudiants se pencheront sur le quartier du Vieux-Châtel à travers la thématique « quartiers durables ». Cette collaboration vise à ouvrir certaines pistes de réflexion utiles à la définition des nouveaux objectifs d'aménagement. Les potentialités du quartier seront ainsi mieux prises en compte en vue d'initier une nouvelle dynamique afin de réaliser des logements respectueux des principes du développement durable. (ak)